



Annexe 1-1

PLAFOND DES RESSOURCES TRIMESTRIELLES DE LA FAMILLE

Ressources trimestrielles nettes

Base 1^{er} janvier 2018

Barème établi sur la base de 80 % du SMIC pour 151,67 h mensuelles.

Soit 936.55 € net par mois pour 1 personne.

	Personne seule	Couple
Sans enfant	2 809.65 €	3 616.65 €
1 enfant	3 268.65 €	4 075.65 €
2 enfants	3 727.65 €	4 534.65 €
3 enfants	4 186.65 €	4 993.65 €
4 enfants	4 645.65 €	5 452.65 €
5 enfants	5 104.65 €	5 911.65 €

NB : Les prestations familiales ne sont pas incluses dans ce barème.



Annexe 1-2

PLAFOND DES RESSOURCES ANNUELLES DE LA FAMILLE

Ressources annuelles nettes

Base 1^{er} janvier 2018

Barème établi sur la base de 80 % du SMIC pour 151,67 h mensuelles,

Soit 936.55 € net par mois pour 1 personne.

	Personne seule	Couple
Sans enfant	11 238.6 €	14 466.6 €
1 enfant	13 074.6 €	16 302.6 €
2 enfants	14 910.6 €	18 138.6 €
3 enfants	16 746.6 €	19 974.6 €
4 enfants	18 582.6 €	21 810.6 €
5 enfants	20 418.6 €	23 646.6 €

NB : Les prestations familiales ne sont pas incluses dans ce barème.



Annexe 1-3

Plafonds de ressources applicables à l'attribution des cartes transport

Base de calcul au 01/01/2018

80% du montant du SMIC net sur la base de 151,67 H, soit : $1170.69 * 80\% = 936.55 \text{ €}$

Pour une personne seule et par mois

937 €

Majoration de 153 € par enfant et par mois

Pour un couple et par mois :

937 € + 269 € de majoration : 1 206 €

Majoration de 153 € par enfant et par mois